



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Cet été, ayez les bons réflexes pour prendre soin de votre animal de compagnie



GUIDE PRATIQUE

JUIN 2025

## **Vous croisez un chien ou un chat errant ou en situation de détresse?**

Adoptez les bons gestes \_\_\_\_\_ 4

## **Vous partez en vacances sans votre animal ?**

Anticipez la solution de garde \_\_\_\_\_ 6

## **Votre animal fait face à de fortes chaleurs ?**

Prenez des précautions \_\_\_\_\_ 8

## **Vous voyagez avec votre animal ?**

Pensez à ses papiers et à ses vaccins \_\_\_\_\_ 10

**Contacts utiles** \_\_\_\_\_ 12

À l'approche de l'été, on organise ses vacances, son budget, ses activités... Mais il faut aussi penser à son animal de compagnie.

Il est impératif de penser notamment à une solution de garde de son animal de compagnie si vous décidez de partir en vacances sans lui.

En France, l'abandon est un acte passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.

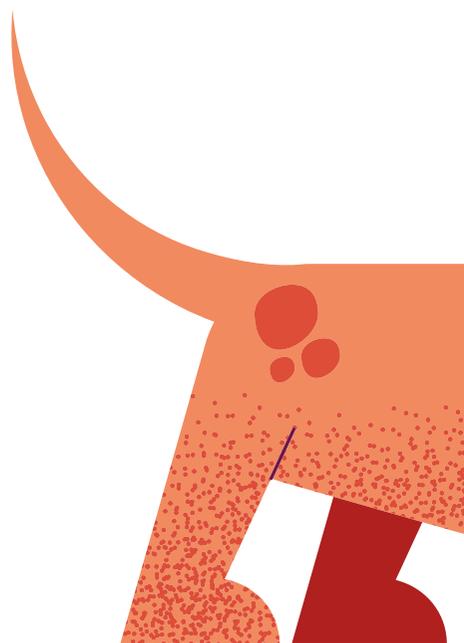
Avec une période estivale souvent marquée par de nombreux abandons, il est donc nécessaire de le rappeler : être propriétaire d'un animal de compagnie, c'est en être responsable !

De plus avec les fortes chaleurs, les soins quotidiens doivent être adaptés. Laisser un animal seul et trop longtemps est dangereux.



# Vous croisez un chien ou un chat errant ou en situation de détresse ?

Adoptez les  
bons gestes.



## Vous pouvez contacter :

- **la mairie et/ou la police municipale** pour leur signaler la situation de détresse, et si l'animal est blessé ou accidenté ;

- **Le service d'Identification des carnivores domestiques (I-CAD) :** 09 77 40 30 77 ou effectuer en ligne une déclaration d'animal trouvé sur le site [i-cad.fr/animal\\_trouve](http://i-cad.fr/animal_trouve) ;



- les **employés** des stations-service et les sociétés autoroutières, souvent bien informés, et en lien avec les services des communes ;

- vous pouvez également conduire l'animal chez un **vétérinaire**, il saura l'accueillir, vérifiera s'il est identifié via un système de puce électronique et lui apportera les éventuels ;

- le **refuge** le plus proche.

**Prenez toutes les précautions nécessaires pour éviter de vous faire mordre ou de stresser davantage l'animal, si vous devez le toucher.**



# Vous partez en vacances sans votre animal ?

Anticipez  
la solution  
de garde.

## 1 METTRE SON ANIMAL DANS UNE PENSION

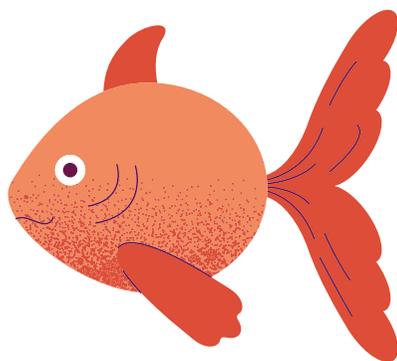
- Cela consiste à héberger votre animal dans des locaux spécifiquement conçus à cet effet. La **santé** et le **bien-être** des animaux sont **garantis** par des professionnels contrôlés et déclarés auprès des services vétérinaires.
- La mise en pension suppose néanmoins que votre animal supporte bien le **contact avec d'autres animaux**.

Si vous partez en vacances sans votre animal de compagnie, il faut anticiper et penser à des solutions de garde adaptée à votre budget et à votre animal : pension, garde à domicile, entraide...



## 2 FAIRE GARDER SON ANIMAL À DOMICILE

- Cette solution permet à l'animal de **conserver ses repères** et son environnement. Le *pet sitter*, ou gardien, s'occupe de votre chien ou chat soit en s'installant chez vous, soit par des visites quotidiennes.



## 3 FAIRE JOUER L'ENTRAIDE : LA GARDE ÉCHANGÉE

- Ce mode de garde consiste en un **échange de bons services** entre détenteurs d'animaux de compagnie ou proches.
- Il est recommandé de rencontrer le gardien avant pour s'assurer que le cadre soit adapté, particulièrement s'il est question de cohabiter avec d'autres animaux (bonne entente, vaccins...).

Pour la santé de votre animal et de celle des autres, il est nécessaire que ses vaccinations soient à jour.

Renseignez-vous au moins 1 mois avant de le faire garder.

# Votre animal fait face à de fortes chaleurs ?

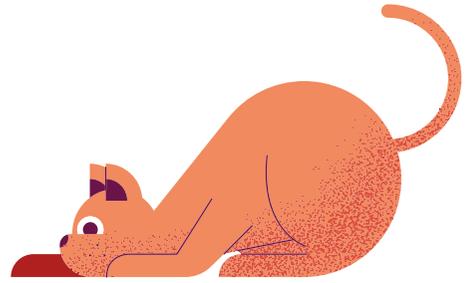
Prenez des  
précautions.



- Pensez à renouveler fréquemment **l'eau** mise à sa disposition (toutes les 4 heures).

- Assurez-vous qu'il **mange à sa faim** et en quantité raisonnable.

- Continuez de lui faire permettre d'avoir une **activité physique** (jeu, promenade...) en privilégiant les heures les moins chaudes de la journée et en l'adaptant à ses besoins et à la température.



- Garantisser-lui un accès à **l'ombre** et à des pièces fraîches.

- Ne laissez jamais votre animal seul dans votre **véhicule**.

- Vérifiez **l'état de ses coussinets** face à la chaleur et le revêtement des sols.

- Soyez vigilants aux signes de **déshydratation** (fatigue excessive, difficulté à s'alimenter...).

**En cas de doute, n'hésitez pas à contacter un vétérinaire.**



# Vous voyagez avec votre animal ?

Pensez à ses papiers et à ses vaccins.



Voyager dans ou en dehors de l'Union européenne avec son animal de compagnie se prépare à l'avance.

## 1 AVANT LE VOYAGE

- Informez votre vétérinaire de votre voyage, il vous donnera des **conseils spécifiques** (vaccins, traitements antiparasitaires).
- Notez les coordonnées d'une clinique vétérinaire **en cas d'urgence** sur votre lieu de séjour.
- Prenez avec vous les papiers de votre animal : carte d'identification, carnet de santé et ordonnances.
- Si vous prenez l'avion, renseignez-vous auprès de la compagnie de voyage ou auprès de la compagnie aérienne des conditions à respecter pour le transport de l'animal.

**Votre animal doit obligatoirement être identifié, à jour de sa vaccination antirabique et avoir un passeport européen fourni et rempli par un vétérinaire.**

## 2 PENDANT LE TRANSPORT

- **Protégez votre animal de la chaleur** excessive : même pour un court instant, ne le laissez pas enfermé dans votre véhicule ou dans un environnement non tempéré même s'il dispose de suffisamment d'eau et si le véhicule a les fenêtres entrouvertes.

- Si votre animal ne supporte pas bien les **trajets en voiture** ou en train, renseignez-vous auprès de votre clinique vétérinaire. Des solutions médicales existent pour vous faciliter les trajets.

- N'oubliez pas de proposer régulièrement de **l'eau fraîche** à votre animal et de sortir votre chien pour qu'il se **dégourdisse**. Les chats supportent souvent mal le stress du transport, il est conseillé de ne pas les sortir de leur cage. Vous pouvez aussi mouiller fréquemment le corps de votre animal pour le **rafraîchir** ou couvrir sa cage avec un linge mouillé.

## À L'ÉTRANGER

- Mettez à jour ses vaccins et ses papiers : lui aussi a besoin d'un passeport pour voyager à l'étranger.

- Seule la puce électronique est reconnue comme moyen d'identification pour les voyages au sein de l'Union européenne

- N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre vétérinaire, car certains pays imposent des mesures obligatoires supplémentaires. Ces informations peuvent s'obtenir auprès des ambassades des pays concernés, et également sur des sites internet spécialisés (exemple : [anivetvoyage.com](http://anivetvoyage.com)).

## 3 RETOUR DE VOYAGE

- Les services des douanes françaises vérifient que l'animal de compagnie répond aux conditions sanitaires obligatoires : identification, vaccination...

- Les compagnies aériennes (et autres transporteurs) peuvent également demander au propriétaire des justificatifs liés à la santé de l'animal.

# Contacts utiles

Pour trouver un vétérinaire :  
Ordre national des vétérinaires  
→ [www.veterinaire.fr/annuaires](http://www.veterinaire.fr/annuaires)

Pour identifier un animal :  
Identification des carnivores  
domestiques (I-CAD)  
→ [www.i-cad.fr](http://www.i-cad.fr)

SUIVEZ-NOUS

---

[agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr)

